

DÉCISION

Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'Education,
- VU** le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg,
- VU** les résultats du scrutin du 4 décembre 2014 relatifs à l'élection des personnels à la commission paritaire d'établissement
- VU** le mail du Sgen-CFDT en date du 4 mai 2017.

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Isabelle.Kittel@unistra.fr

Réf. : MD/IK/N° 2017

Décide

Article 1^{er} :

Les représentants de l'établissement à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université de Strasbourg sont nommés pour une période de 4 années à compter du 1^{er} février 2015.

Membres titulaires (7)

M. Michel Deneken, Président de l'Université
Mme Elisabeth Demont, Vice-Présidente de l'Université
Mme Pascale Bergmann, Maître de Conférences, IUT Louis Pasteur
Mme Brigitte Grosse, Directrice des Ressources Humaines
M. François Le Rest, Responsable Administratif de la Faculté de Médecine
Mme Claire Nassoy, Responsable Administrative du Service Commun de la Documentation
M. André Jamet, Directeur Général Adjoint chargé des Ressources

Membres suppléants (7)

M. Frédéric Dehan, Directeur Général des Services
Mme Emmanuelle Hautin, Directrice de la Direction Informatique
Mme Nathalie Hillenweck, Maître de Conférences, Faculté des Langues
Mme Nathalie Vincent, Directrice Générale Adjointe chargée des Missions
Mme Béatrice Meier, Directrice de la Direction de la Recherche
Mme Elsa Dongois, Responsable Administrative de la Faculté de Droit
M. Geoffroy Steegmann, Responsable Administratif de l'ESPE

Article 2 :

Les représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires sont nommés pour une période de 4 années à compter du 1^{er} février 2015.

Représentants de la catégorie A

M. Hervé Yesou, Ingénieur de recherche (SES-CGT, SGEN-CFDT), titulaire
M. Damien Braun, Ingénieur de recherche (SES-CGT, SGEN-CFDT), suppléant
Mme Francine Cerni, Assistant-ingénieur (UNSA Education), titulaire
Mme Laure Landspurg, Ingénieur d'études (UNSA Education), suppléante
M. Jean-Luc Toussaint, Ingénieur de recherche (SNPTES), Titulaire
Mme Séverine Yahiaoui, Ingénieur d'études (SNPTES), Suppléante

Représentants de la catégorie B

Mme Dagmar Spielmann, Assistant-ingénieur* (SES-CGT, SGEN-CFDT), titulaire
M. Yves Martin, Technicien (SES-CGT, SGEN-CFDT), suppléant
Mme Patricia Monteil, Technicien (UNSA Education), titulaire
Mme Pascale Gisselbrecht, Assistant-ingénieur* (UNSA Education), suppléante

Représentants de la catégorie C

Mme Lova Rafidison, Adjoint technique (SNPTES), titulaire
Mme Béatrice Stoecklin, Adjoint technique (SNPTES), suppléante
M. Eterne Ndicunguye, Adjoint technique (SES-CGT, SGEN-CFDT), titulaire
M. Michael Taieb, Adjoint technique (SES-CGT, SGEN-CFDT), suppléant

Article 3 :

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 5 mai 2017. Toute décision, antérieure à la présente, ayant le même objet est abrogée.

Fait à Strasbourg, le 5 mai 2017

Le Président,


Michel Deneken

* Lorsqu'un représentant du personnel, membre titulaire ou suppléant de la commission, change de niveau de catégorie, il continue à représenter le niveau de catégorie au titre de laquelle il a été désigné. (Extrait de l'article 7 de l'arrêté du Président de l'Université concernant le fonctionnement de la Commission Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)).